

Présentation du nouveau livret scolaire.

Élaborés en 2004, les anciens livrets scolaires devaient être changés car ils n'intégraient pas les nouvelles dispositions mises en place par le Ministère de l'Éducation Nationale français et ne correspondaient plus aux nouveaux programmes.

Pourquoi un nouveau livret scolaire ?

Le socle commun de connaissances et de compétences

Le socle commun de connaissances et de compétences est une disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005. Il désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Il fournit un principe d'organisation des enseignements en fondant les objectifs des programmes. Les compétences constitutives du socle commun :

- maîtrise de la langue française ;
- pratique d'une langue vivante étrangère ;
- principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- culture humaniste ;
- compétences sociales et civiques ;
- autonomie et initiative.

Les programmes 2008

Mise en place depuis septembre 2008, les programmes de l'école primaire précisent le contenu des savoirs fondamentaux dont l'acquisition est un objectif pour tous les élèves. Les programmes de l'école primaire définissent pour chaque domaine d'enseignement les connaissances et compétences à atteindre dans le cadre des cycles ; ils indiquent des repères annuels pour organiser la progressivité des apprentissages en français et mathématiques. Ces programmes précis et détaillés forment un ensemble cohérent et continu avec ceux du collège dans le cadre du socle commun de compétences et de connaissances qui en constitue la référence.

L'évaluation des acquis des élèves de CE1 (mai) et CM2 (janvier) permet une évaluation régulière et précise des acquis et du niveau des élèves en Français et en Mathématiques mesurant les acquis des élèves à deux moments clefs de leur scolarité.

Nouvelle organisation du temps de travail

La nouvelle organisation du temps de travail permet de renforcer les compétences des élèves là où elles sont insuffisantes en mobilisant les dispositifs d'aide personnalisée. Le soutien apporté est ciblé en fonction des difficultés repérées lors des évaluations (appui linguistique, méthodologie, graphisme...).

La mise en place des aides personnalisées sont en place depuis la rentrée de septembre et peut prendre différentes formes : aide personnalisée individualisée ou en très petit groupe, groupes dédoublés, deux enseignants dans une même classe en co-intervention

Le livret scolaire

Le livret scolaire est instrument de liaison entre les maîtres, ainsi qu'entre l'école et les parents. Il permet d'attester progressivement des compétences et connaissances acquises par chaque élève au cours de sa scolarité en référence aux programmes 2008. Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Il est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école.

Un livret scolaire commun pour les établissements d'enseignement français de la zone Europe Ibérique

Un livret scolaire unique pour tous les établissements français de péninsule Ibérique a été réalisé. Créé pour répondre aux exigences des programmes 2008, il intègre les spécificités de nos écoles et favorise une meilleure cohérence du service d'éducation français de la zone.

Sa traduction a pour but d'assurer la compréhension de tous et permet dans le domaine de la langue, d'évaluer certaines compétences en espagnol.

Le livret scolaire, un outil d'évaluation

Le livret scolaire permet d'analyser la progression des apprentissages de l'élève au cours de l'année et du cycle. Chaque domaine ne sera pas obligatoirement renseigné à chaque période. **Certaines compétences sont évaluées régulièrement, d'autres ne seront évaluées qu'une fois au cours de l'année ou du cycle car elles correspondent à des notions plus spécifiques.** Une compétence peut être évaluée lors d'une évaluation écrite ponctuelle, d'autres sont évaluées en activité de classe. Une compétence peut également être évaluée à des niveaux d'exigence différents en fonction du niveau d'apprentissage.

Le codage permet de rendre compte du degré d'acquisition des compétences évaluées ne figeant pas le processus d'apprentissage. Les observations écrites permettent de compléter la lisibilité et de rendre compte des progrès et des difficultés éventuelles.

Les acquisitions évaluées en fin de CE1 et en fin de CM2 pour le passage de cycle le sont par l'équipe de maîtres.

Le livret scolaire, un outil de communication

Régulièrement, les différents travaux apportés à la maison vous donnent des informations pour comprendre les acquis de votre enfant. Le livret a un rôle d'information des parents sur les acquisitions scolaires, les points forts, les progrès et les difficultés éventuelles.

Cet outil de communication vous permet de connaître les attentes du système français et vous aide à comprendre la façon dont l'enseignement est organisé. Il crée des repères dans les apprentissages en donnant des renseignements complets aux enseignants, aux élèves et aux parents.

Périodicité

En maternelle :

Les échanges réguliers avec les parents permettent de vous tenir au courant des progrès de leurs enfants ou d'éventuelles difficultés rencontrées.

Petite section : il apparaît important de faire le point sur les acquis sans se précipiter. Au mois de décembre les enseignants vous remettront un **livret d'adaptation à la petite section**. La remise du livret scolaire se fera en **fin d'année**.

Moyenne et Grande Sections : le livret vous sera remis deux fois dans l'année **fin janvier et juin**.

En élémentaire

En cycle 2 et 3, remettra le livret scolaire **chaque trimestre**. Des retards dans l'impression du nouveau livret nous obligent à repousser la date des remises des livrets. **Ils seront remis à partir du 15 janvier.**

Presentación del nuevo « livret scolaire » (boletín escolar).

¿Porqué un nuevo boletín escolar ?

Elaborados en 2004, debíamos cambiar los antiguos boletín escolar que no integraban las nuevas disposiciones que correspondían a los nuevos programas puesto en marcha por el “Ministère de Éducation Nationale français”.

Conocimientos y competencias que hay que alcanzar

Los conocimientos comunes y las competencias que deben alcanzar están en la ley de orientación referente al futuro de la escuela del 23 de abril de 2005. Al término de la escolaridad obligatoria deben adquirir una serie de conocimientos y de competencias, cumpliendo así los objetivos de los programas. Las competencias a alcanzar son :

- dominio de la lengua francesa ;
- práctica de un idioma extranjera ;
- principales elementos de matemáticas, cultura científica y tecnológica
- dominio de las técnicas de la información y de la comunicación ;
- cultura humanística ;
- competencias sociales y cívicas ;
- autonomía e iniciativa.

Los programas 2008

Puesto en marcha desde septiembre de 2008, los programas de primaria tienen como objetivo para los alumnos la adquisición de su contenido. Determinan los conocimientos y competencias a alcanzar al final de cada ciclo; indican referencias anuales con el fin de alcanzar progresivamente el aprendizaje en francés y en matemáticas. En el marco de los conocimientos y competencias, estos programas precisos y detallados forman un conjunto coherente y continuo con los programas de secundaria.

La evaluación de todos los conocimientos adquiridos en dos momentos claves de la escolaridad de los alumnos de CE1 (mayo) y CM2 (enero) permite evaluar de forma regular y precisa el nivel en francés y en matemáticas.

Nueva organización del tiempo de trabajo

La nueva organización del horario permite reforzar las competencias con ayudas personalizadas a los alumnos con algunas dificultades. En el momento de las evaluaciones y en función de las dificultades encontradas, estas ayudas serán en (apoyo lingüístico, metodología, grafismo...).

Estas ayudas personalizadas funcionan desde septiembre de formas distintas : ayuda personalizada, en grupos muy pequeños, en varios grupos con dos maestros en una misma clase.

El boletín escolar

El boletín escolar es un instrumento de enlace entre los maestros, así como entre el colegio y los padres. Permite asegurarse de la progresión de cada alumno en cuanto a las competencias y conocimientos de los programas 2008 en el transcurso de su escolaridad. Este cuaderno es válido para toda su escolaridad en primaria. En caso de traslado se enviará al nuevo colegio.

Un mismo cuaderno de notas para los centros franceses en la Península Ibérica

Se ha realizado un mismo boletín escolar para todos los centros franceses de la península Ibérica, con el fin de responder a las exigencias de los programas 2008, integra peculiaridades de nuestras escuelas y favorece una mejor coherencia del servicio de educación francés de la zona.

Su traducción tiene como meta asegurar su comprensión, permite el dominio de la lengua y evaluar algunas competencias en español.

El boletín escolar , un instrumento de evaluación

Permite analizar la progresión del alumno durante el curso escolar y del ciclo. No será obligatorio rellenar cada campo en cada período. **Algunas competencias no son evaluadas regularmente, otras lo serán una sola vez durante el año o del ciclo al corresponder únicamente a nociones más específicas.** Una competencia puede ser calificada cuando sea una evaluación escrita en concreto, otras serán calificadas como actividad de clase. Puede igualmente ser calificada con niveles de exigencias diferentes en función del nivel de aprendizaje.

La codificación permite darse cuenta del grado de adquisición y proceso de aprendizaje. Las observaciones escritas permiten completar la legibilidad y darse cuenta de los progresos y dificultades.

La admisión al ciclo superior es evaluada por el equipo educativo a final de CE1 y a final de CM2.

El boletín escolar, una herramienta de comunicación

Los deberes o trabajos que llevan a casa regularmente dan informaciones a los padres para comprender lo adquirido por su hijo. El boletín escolar como misión la de informar en cuanto las adquisiciones escolares, los buenos resultados, los progresos y dificultades.

Esta herramienta de comunicación permite conocer y entender del sistema francés, los objetivos a alcanzar y su organización. Da indicaciones en cuanto los aprendizajes a los maestros, alumnos y padres.

Periodicidad

En maternal :

La comunicación regular con los padres permiten tenerles informados de los progresos de sus hijos o de las dificultades.

Petite section : Es importante hacer una valoración sobre lo adquirido sin precipitarse. En el mes de diciembre los maestros les entregarán un cuaderno de adaptación a la “petite section” y las notas se dará a **finales de año.**

Moyenne et Grande Sections : Se entregará dos veces en el transcurso del curso escolar **finales de enero y junio.**

En primaria

En los ciclos 2 y 3, se entregará **cada trimestre.**

Debido a retrasos en la impresión de los nuevos boletín escolar nos vemos obligados a aplazar la entrega .

Se darán a partir del 15 de enero.